

33 jours lourds de conséquences

Liban : une guerre de trente-trois jours, de Franck Mermier et Élisabeth Picard (dir.), La Découverte, 256 p.

La guerre des 33 jours : la guerre d'Israël contre le Hezbollah au Liban et ses conséquences, de Gilbert Achcar et Michel Warschawski, Textuel, « La discorde », 112 p.

Marie-Joëlle Zahar

Number 218, January–February 2008

Guerres justes et injustes dans le monde actuel

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/10237ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Spirale magazine culturel inc.

ISSN

0225-9044 (print)

1923-3213 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Zahar, M.-J. (2008). 33 jours lourds de conséquences / *Liban : une guerre de trente-trois jours*, de Franck Mermier et Élisabeth Picard (dir.), La Découverte, 256 p. / *La guerre des 33 jours : la guerre d'Israël contre le Hezbollah au Liban et ses conséquences*, de Gilbert Achcar et Michel Warschawski, Textuel, « La discorde », 112 p. *Spirale*, (218), 20–22.

33 jours lourds de conséquences

LIBAN : UNE GUERRE DE TRENTE-TROIS JOURS
Sous la direction de Franck Mermier et Élisabeth Picard
La Découverte, 256 p.

LA GUERRE DES 33 JOURS : LA GUERRE D'ISRAËL CONTRE LE HEZBOLLAH AU LIBAN ET SES CONSÉQUENCES
de Gilbert Achcar et Michel Warschawski
Textuel, « La discorde », 112 p.

par MARIE-JOËLLE ZAHAR

Il est à la fois essentiel et risqué de commenter l'actualité à chaud. Essentiel, car certaines interrogations s'imposent à la conscience des citoyens du monde que nous sommes et exigent des réponses immédiates. Risqué, car la qualité de l'information dont nous disposons à cet effet est souvent aléatoire, voire même partielle et biaisée. La couverture médiatique des six semaines de conflit entre Israël et le Hezbollah libanais en juillet-août 2006 ne déroge pas à la règle. Les deux ouvrages ici recensés apportent de nécessaires éclairages sur le conflit en le replaçant dans son contexte local, régional et international. S'ils ne parlent pas uniquement de guerre juste, les ouvrages contribuent néanmoins directement et indirectement à une réflexion politiste sur la guerre juste à la lumière du conflit Israël-Hezbollah.

Des causes du conflit : un cas de *jus ad bellum* ?

Les trente-trois jours de la guerre entre Israël et le Hezbollah ont donné lieu à différents discours concernant la responsabilité des protagonistes. Ainsi, Israël a mis en cause le Hezbollah, coupable d'avoir mené une opération militaire en territoire israélien, opération qui s'est soldée par plusieurs morts et par l'enlèvement de deux militaires. Cette analyse appuyée notamment par les États-Unis, qui qualifient le Hezbollah de groupe terroriste, permet d'invoquer le droit de l'État hébreu à la légitime défense. Israël pointe également l'État libanais du doigt ; incapable d'imposer son monopole de la violence légitime sur son territoire, coupable d'avoir inclus des représentants du Hezbollah au gouvernement, celui-ci se devrait d'assumer les conséquences de sa faiblesse. Cette logique est notamment déployée au début de la guerre pour justifier la décision de cibler les infrastructures libanaises, notamment l'aéroport international de Beyrouth et les grands axes routiers du pays (la plupart n'étant pas en « territoire Hezbollah »).

Pour sa part, le Parti de Dieu a maintes fois rappelé qu'il ne considérerait pas le retrait israélien du Sud Liban comme complet à cause du contentieux autour des fameuses fermes de Chebaa, ce territoire exigu de 25 km² situé entre la Syrie, le Liban et Israël que le gouvernement israélien n'a pas évacué à l'été 2000, prétextant qu'il s'agissait d'un

territoire syrien (décision par ailleurs entérinée par les Nations Unies qui ont par la suite vérifié le retrait « complet » des troupes israéliennes du Sud Liban). Le Hezbollah estime donc mener une résistance légitime contre l'occupant, un occupant dans les prisons duquel croupissent encore des prisonniers libanais que le Parti de Dieu voudrait voir libérer.

L'analyse d'Achcar et de Warschawski s'en prend essentiellement aux arguments israéliens et occidentaux. Les auteurs semblent accepter l'argument du Hezbollah et considérer la prise d'otages comme « un acte de résistance légitime » bien que « mal jugée et mal venue » ; ils estiment par ailleurs que la rapidité de la riposte israélienne suggère un plan d'attaque longuement mûri en quête de prétexte. Achcar et Warschawski vont encore plus loin ; ils insinuent que la guerre des trente-trois jours est une guerre de « civilisation », un conflit où les civils sont partie intégrante de l'adversaire « à éradiquer, ou pour le moins à neutraliser en totalité ».

En comparaison, le collectif dirigé par Mermier et Picard fait montre de plus de nuance et de subtilité analytique. Au fil des contributions, les analystes dressent un portrait complexe de la situation. On note spécialement la contribution de Souha Tarraf qui, en cinq pages percutantes, résume la complexité du « problème Chebaa ». Car le hameau contesté, ce ne sont pas seulement 25 km² et dix-huit fermes ; il s'agit aussi d'un site stratégique doublé d'un château d'eau naturel, un territoire libanais mais sous souveraineté syrienne. Ainsi, l'histoire de la décolonisation, les aléas des processus menant à l'indépendance de la Syrie et du Liban, le tracé des frontières, l'enjeu hydraulique et la faiblesse de l'État libanais réapparaissent dans l'équation permettant au lecteur de mieux apprécier la nature de ce nœud gordien. Ces éléments sont également soulevés par Achcar et Warschawski mais ils jouent un rôle secondaire dans une analyse dominée par un leitmotiv de guerre impériale et néolibérale. Dans cette lecture, l'État d'Israël vient à la rescousse des États-Unis et la guerre des trente-trois jours n'est qu'une opération visant à éliminer le Hezbollah, opération qui s'inscrirait dans le cadre de la stratégie américaine de contre-offensive régionale contre l'Iran dont le Parti de Dieu constitue une pièce maîtresse.

Dans le collectif dirigé par Picard et Mermier, l'analyse des politiques française, américaine, syrienne et iranienne dans la région complète la mise en contexte. Ainsi se tisse au fil de l'ouvrage la toile de fond d'un conflit inéluctable mais pas nécessairement voulu par les protagonistes. Alors que les politiques américaine et française au Liban convergent sur l'application de stratégies de démocratisation « qui dépassent [le Liban] (et peuvent l'embraser) » (Droz Vincent), que la montée en puissance des chiites permet à l'Iran d'utiliser le Hezbollah pour articuler la connexion entre l'axe chiite et le front du refus contre Israël (Roy), et que la Syrie cherche à maintenir sa carte libanaise dans le jeu d'échecs régional (Picard), le sentiment d'insécurité croît en Israël (Dieckhoff) pendant que le Hezbollah joue son identité et son avenir (Picard). De contraintes en contraintes, d'options limitées en options encore plus limitées par l'imbrication des considérations nationales, régionales et internationales, les principaux protagonistes semblent donc pris dans une fuite vers l'avant dont nul ne mesure pleinement l'ampleur et les conséquences, du moins pas *a priori*.

Du déroulement des opérations militaires ou comment malmenager le *jus in bello*

Beaucoup d'encre a coulé sur les violations du droit humanitaire pendant les trente-trois longues journées du conflit. Les bombardements de civils de part et d'autre, le manque de proportionnalité de la réponse israélienne, l'utilisation de bombes à sous-munitions : tout a été dit, ou presque.

Ces violations du *jus in bello*, Achcar et Warschawski les attribuent à la nature même du conflit. Pour les deux auteurs, les victimes de ces conflits ne sont pas collatérales car « dans la stratégie néoconservatrice, on est passé de la guerre contre des réseaux terroristes à la guerre contre des États terroristes (les "États voyous"), pour aboutir à la guerre contre des peuples entiers considérés comme terroristes puisqu'ils tolèrent l'action de groupes terroristes en leur sein ou la pérennité d'un régime défini comme terroriste ». La conduite des opérations suggère une approche coloniale qui repose sur une négation de l'humanité de l'Autre. Ainsi, seuls les militants des organisations anticolonialistes israéliennes se seraient solidarisés avec les souffrances des Libanais, les autres composantes de la société israélienne ayant accepté le cadre interprétatif civilisationnel : elles ont non seulement passé sous silence mais admis les violations du *jus in bello*. Contre les terroristes, pas de quartier.

Si l'ouvrage d'Achcar et de Warschawski ne revient pas sur les détails des violations, tel n'est pas le cas du collectif dirigé par Mermier et Picard. La contribution de Rafael Bustos a pour mérite de faire un inventaire exhaustif et impartial des crimes de guerre présumés et éventuels tant du côté israélien que du côté Hezbollah. Mais le collectif est d'autant plus instructif sur les violations du *jus in bello* qu'il replace les opérations militaires en contexte. Le contexte, ici, c'est le territoire compris non comme une simple expression géographique mais comme un tissu qui sous-tend l'activité sociale et économique. Grâce aux analyses proposées par les collaborateurs de Mermier et Picard, des noms comme « Dahiyé », la banlieue Sud de Beyrouth, ou « Baalbeck », lieu fort du Hezbollah dans la vallée de la Békaa, reprennent tout leur sens. Car, comme le rappelle si justement Mona Harb, la « Dahiyé » n'est pas uniquement un carré sécuritaire, le lieu du Hezbollah, c'est également un quartier résidentiel et commercial. Franck Mermier souligne l'impact de la guerre sur l'industrie du livre car les principaux éditeurs et les grandes imprimeries libanaises sont localisés à Dahiyé. Dans la ville de Baalbeck, quartiers chrétien et chiite sont également touchés. Aurélie Daher signale la destruction des usines de la ville, Liban Lait (principale laiterie du Liban) et la ferme Nahas (l'un des plus grands élevages de volailles). Ce tableau de fond permet de donner tout son sens à l'évaluation que font Éric Verdeil et Leïla Vignal de la destruction. Pour le Liban, le coût économique des trente-trois jours de guerre est exorbitant, mais il ne s'agit pas seulement de pertes matérielles. La stratégie adoptée par l'État d'Israël pendant ces journées de conflit n'est pas seulement responsable de graves préjudices financiers et physiques. Elle remet en cause quinze ans de reconstruction au Liban : en détruisant les infrastructures d'un pays qui se relevait lentement des séquelles de quinze années de guerre civile — l'un des pays les plus endettés au monde —, les actions israéliennes pourraient mener à la faillite économique du Liban, hypothéquant ainsi l'avenir du pays.

Pour clore cette discussion sur les violations du *jus in bello*, on peut explorer l'absence de contributions qui dresseraient un constat détaillé des dégâts subis en Israël. S'il est vrai que les collaborateurs de Mermier et Picard reconnaissent et dénombrent les violations du droit international

côté Hezbollah (voir notamment la contribution de Bustos), ils ne contextualisent pas celles-ci de la même manière que pour le cas libanais. Mais le nord d'Israël, la Galilée, tout comme Dahiyé ou Baalbeck, n'est pas seulement une frontière, une succession de noms de villages et de localités, ou un simple lieu géographique ; c'est aussi un tissu socio-économique dense. Parler de tir de roquettes sur Haïfa n'est donc pas suffisant pour permettre au lecteur d'évaluer à sa juste mesure l'impact de la stratégie militaire du Hezbollah, stratégie qui — on le notera au passage — a mené au déplacement de près de la moitié de la population du nord d'Israël. Il ne s'agit pas ici d'entreprendre l'exercice périlleux et futile de chercher un équilibre moral ou normatif. Il est impérieux de se pencher sur le rôle de la stratégie militaire du Hezbollah dans une éventuelle déchirure du tissu social israélien pour comprendre, entre autres, le silence du mouvement La Paix maintenant et de la gauche travailliste israélienne, pourtant engagés dans les négociations de paix et la résolution du conflit israélo-arabe, face aux excès israéliens pendant les trente-trois jours de conflit au Liban. Si la solidarité entre communautés libanaises est née d'un sentiment collectif d'injustice face à l'ampleur des représailles israéliennes (voir les contributions de Karam et Raymond dans le collectif Mermier-Picard), pourquoi ne pas s'interroger sur le rôle joué par la perception du Hezbollah et l'impact de ses stratégies dans la réaction populaire en Israël ?

Reconstruction, réparations et responsabilité : *quid du jus post-bellum* ?

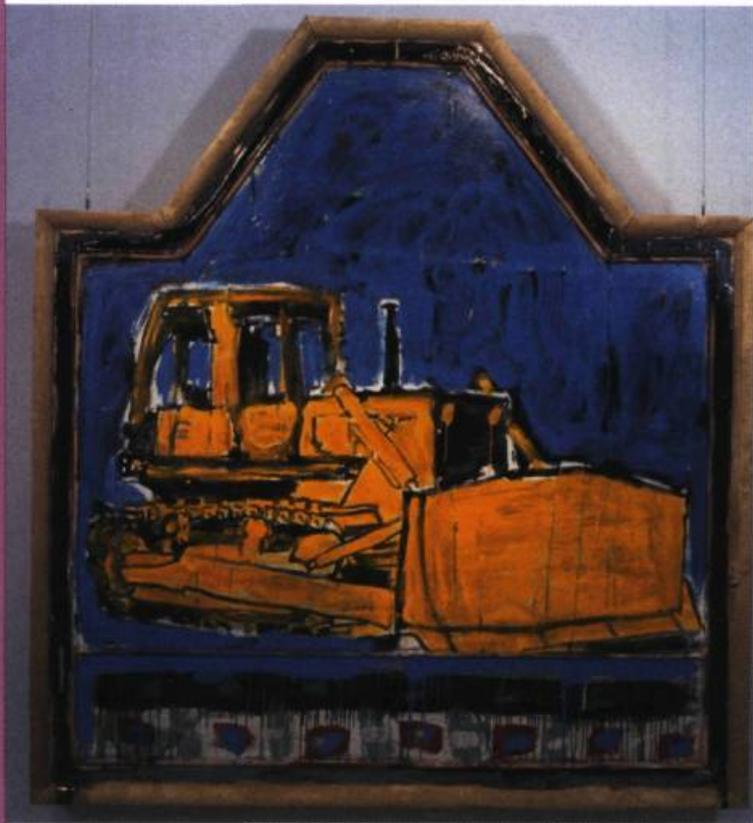
Les théoriciens de la guerre juste s'intéressent aux conditions de déclenchement et aux modalités du déroulement des conflits. Qu'en est-il de leur résolution ? De plus en plus d'auteurs pensent qu'il devrait effectivement y avoir des principes couvrant le *jus post-bellum*, soit les questions de résolution des conflits, de reconstruction, de réparations et de responsabilité.

La nécessité de tels principes est d'autant plus criante que plusieurs guerres contemporaines se situent dans des zones « grises ». D'abord à cause de la nature des protagonistes : il ne s'agit pas de conflits entre États, ni d'interventions avalisées par les Nations Unies, mais d'opérations militaires mettant en cause des États d'une part et des organisations non étatiques (Al-Qaïda, Hamas, Hezbollah) d'autre part. Depuis le 11 septembre 2001, le gouvernement américain se fait le porte-parole d'une interprétation du droit international humanitaire selon laquelle les combattants ennemis ne sont pas couverts par ce droit. Achcar et Warschawski proposent que la logique de l'argument peut également englober les populations. La plupart de ces conflits (Irak, Liban, Autorité palestinienne) sont également menés selon une logique préventive. Dans cette logique, les coûts militaires et les « dommages collatéraux » sont évalués en fonction d'un « avantage militaire global » qui permettrait de justifier les coûts civils actuels en

termes de coûts potentiels qui pourraient être causés par l'adversaire dans l'avenir (Bustos). Dans de tels cas de figure, quel recours pour les États sur le territoire desquels se déroulent ces conflits et pour les populations touchées? En Irak, ce genre d'interrogations a donné lieu à des réflexions dont l'ouvrage *What We Owe Iraq: War and the Ethics of Nation Building* de Noah Feldman (Princeton University Press, 2005). Qu'en est-il pour la situation au Liban, le pays sur le territoire duquel les opérations militaires de la guerre de trente-trois jours se sont déroulées?

Le constat d'Achcar et de Warschawski est sans appel: la résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations Unies ne permet aucunement d'ouvrir un débat sur la question de la responsabilité, encore moins sur celle d'éventuelles réparations. Pour les auteurs, « l'iniquité de cette résolution saute aux yeux. Elle s'abstient de condamner l'agression criminelle d'Israël pour n'évoquer que "l'attaque du Hezbollah contre Israël" et les "hostilités au Liban et en Israël" ». Achcar et Warschawski estiment par ailleurs que la résolution traite le Liban comme s'il était l'agresseur révélant une volonté de continuer la guerre par d'autres moyens. Rédigé alors que la guerre se déroulait, l'ouvrage identifie quatre moyens par lesquels Israël et son allié américain pourraient continuer la guerre: la composition des troupes de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) et le libellé de leur mission; le désarmement du Hezbollah dans la zone du Sud Liban délimitée pour le déploiement de l'armée libanaise et des forces de la FINUL renforcée; la bataille de la reconstruction, soit le rôle joué par l'État libanais et le Hezbollah dans l'aide apportée aux civils affligés par le conflit; et le sort du gouvernement libanais qui est en crise ouverte depuis que le Hezbollah et ses alliés le considèrent illégitime et cherchent à le remplacer et à jouer un rôle plus déterminant dans la politique interne libanaise. S'il est trop tôt pour tirer des conclusions, on peut néanmoins nuancer leur propos en soulignant que la composition des troupes de la FINUL et leur mission ont été profondément modifiées pour tenir compte des sensibilités libanaises; que le Hezbollah continue à détenir des armes sans toutefois les montrer en public dans la zone du Sud Liban sous contrôle de l'armée et de la FINUL; que la bataille de la reconstruction n'a pas été gagnée par l'une ou l'autre des parties, du moins pour l'instant; et que le sort du gouvernement libanais est toujours en suspens.

L'après-guerre est moins présent dans le collectif de Mermier et Picard. Si différents collaborateurs de l'ouvrage apportent des éléments factuels à l'appui de l'importance de la reconstruction (notamment les collaborateurs qui proposent une analyse des conséquences du conflit), le texte se cantonne dans la description et l'analyse sans se perdre en conjonctures pour ce qui est des contours de l'avenir. La contribution de Bustos fait partiellement exception à la règle car elle suggère des mécanismes qui permettraient à l'État libanais d'envisager la répression des violations du droit in-



Carlos Ste-Marie, *Buldozer*, série *Dans mon temps*, galerie de l'Université Laval, Québec, 2002. Photo : Stéphane Lalonde.

ternational public et des crimes de guerre. En rupture avec l'ensemble de l'ouvrage, cette analyse étonne par son manque de mise en contexte, suggérant le recours à la Cour pénale internationale, à des tribunaux tiers qui se verraient obligés de respecter et de faire respecter le droit international alors même que les violations n'ont pas été commises sur le territoire où ils exercent leur juridiction et aux enquêtes internes lancées pour faire la lumière sur les événements au sein même des pays impliqués. Or il est peu probable que l'État d'Israël soit poursuivi à l'international. Les précédents avortés ne manquent pas: rappelons à cet effet les tentatives infructueuses de poursuivre devant un tribunal belge l'ex-premier ministre Shimon Peres pour les massacres de Sabra et Chatila lors de l'invasion du Liban en 1982. Pour sa part, la Commission Winograd chargée par le gouvernement israélien de faire la lumière sur le déroulement de la guerre des trente-trois jours n'a pas, à ce jour, abordé la question des violations du droit international (et ce, malgré des promesses à cet effet saluées par Amnistie Internationale), préférant se cantonner à l'évaluation de la responsabilité des dirigeants dans la prise de décision.

Peu d'éclairage donc sur les questions de *jus post-bellum* dans les deux ouvrages recensés. Ceci ne devrait toutefois pas étonner. Écrits au vif et mus par la nécessité de faire la lumière sur le contexte de la guerre des trente-trois jours, ils ont tout de même réussi un tour de force: proposer des lectures divergentes et d'autant plus utiles pour nous extirper des analyses simplistes et monocausales qui ont caractérisé la couverture médiatique du conflit et nous placer, en tant que consommateurs de l'information, devant des lectures différentes qui poussent à la réflexion. ●